



CANADA

# Débats du Sénat

---

3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 95

---

## LE CONSEIL DU TRÉSOR

Les frais d'utilisation au titre  
de l'accès à l'information

Question de

**l'honorable Claudette Tardif**

**Le lundi 21 mars 2011**

## LE SÉNAT

Le lundi 21 mars 2011

### LE CONSEIL DU TRÉSOR

#### LES FRAIS D'UTILISATION AU TITRE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. La semaine dernière, nous avons appris que le gouvernement fédéral, en même temps qu'il réforme le régime dysfonctionnel d'accès à l'information du Canada, envisage augmenter les frais d'utilisation de celui-ci. Selon une analyse interne effectuée par le Conseil du Trésor, qui est chargé de surveiller la Loi sur l'accès à l'information :

Apporter des modifications aux dispositions visant les frais d'utilisation de cette loi aiderait à contrôler la demande et à réduire les coûts d'administration.

Étant donné qu'il est déjà difficile d'avoir accès à l'information sous le gouvernement Harper, pourquoi ce dernier propose-t-il de contrôler encore plus les demandes d'accès à l'information, un droit fondamental de tous les Canadiens, en augmentant les frais d'utilisation?

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :** Je suis désolée de décevoir madame le sénateur, mais le bilan du gouvernement s'est amélioré. En fait, dans le rapport de la commissaire à l'information du 10 mars, les deux seuls organismes qui mettent des bâtons dans les roues du régime d'accès à l'information sont la CBC et Postes Canada.

• (1440)

Eu égard aux frais encourus lors d'une demande d'accès à l'information, toutes ces demandes sont traitées par un fonctionnaire responsable. Les ministres et leur personnel n'interviennent pas.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** Depuis les dernières réformes proposées en 2002 à la Loi sur l'accès à l'information, les normes en matière de service se sont considérablement détériorées. Je cite à cet égard les très longues attentes et les taux de refus d'accès à la hausse, et ce, en raison d'une plus large définition de ce que constitue une exemption sécuritaire et de ce qui relève de la confiance du Cabinet.

Si votre gouvernement augmente les frais d'usage pour les demandes d'accès à l'information, s'engage-t-il à redresser les normes en matière de service, y compris les temps d'attente et les taux de refus d'accès?

[Traduction]

**Le sénateur LeBreton :** Honorables sénateurs, la Loi fédérale sur la responsabilité a permis au gouvernement d'assujettir 70 organisations de plus à la Loi sur l'accès à l'information, je crois. Ainsi que le président du Conseil du Trésor l'a dit, on répond aux demandes dans un délai très raisonnable qui va en s'améliorant, sauf dans le cas de Postes Canada et de la CBC.